



## Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Ville de Ruelle Sur Touvre

Mairie

Place Auguste Rouyer

BP 30053

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Téléphone : 05.45.65.62.95

Fax : 05.45.65.77.39

Adresse internet : <https://www.ville-ruellesurtouvre.fr>

E-Mail : [mairie@ville-ruellesurtouvre.fr](mailto:mairie@ville-ruellesurtouvre.fr)

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché : Aménagement de la trame verte du quartier de Villement de la Ville de Ruelle Sur Touvre.**

La présente consultation concerne des prestations de travaux d'aménagement du chemin piéton reliant la route principale, Rue Maurice Ravel, au chemin des diligences.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

Quartier de Villement

16600 Ruelle Sur Touvre

Code NUTS : FRI31

**CPV propre à chaque lot**

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

**Dévolution en marchés séparés**

*Informations sur les lots :*

**Lot n°1 Voirie et Réseaux Divers** (Marché n° 2021\_04\_01)

**Lot n°2 Paysage** (Marché n° 2021\_04\_02)

Les variantes, définies comme solutions alternatives à l'offre de base, à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées.

Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) est prévue et concerne uniquement le lot n°2 Paysage. Son chiffrage est obligatoire.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

La durée du marché est fixée selon les modalités prévues dans le CCAP (article 11). Les délais d'exécution sont propres à chaque lot.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

#### **Avance**

Pour le lot n°1 :

L'avance obligatoire est possible. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Une garantie à première demande pour le versement de l'avance est exigée.

Pour le lot n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

#### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 6 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

#### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

##### **Capacité économique et financière :**

- Les bilans ou extraits de bilans concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi
- La déclaration appropriée de banques
- La preuve d'une assurance pour risques professionnels

### Capacité technique et professionnelle :

- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché

**Procédure :** MAPA ouvert

### Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

<b>Critère n° 1 : Prix des prestations (60 points)</b> La notation se fera de la manière suivante :	<b>Nombre de points</b>
L'offre la plus basse jugée recevable (non anormalement basse) aura le nombre de point maximum pour ce critère. Pour les autres offres, le nombre de point qui leurs sera attribué sera déterminé par l'application de la formule suivante :  $\text{Points} = \frac{\text{Nombre de point maximum affectés au critère} \times \text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat noté}}$	<b>60</b>
<b>TOTAL critère 1</b>	<b>60</b>

<b>Critère n° 2 : Valeur technique de l'offre (40 points)</b> La valeur technique sera appréciée au regard de :	<b>Nombre de points</b>
<b>1 - Moyens humain et matériel envisagés exclusivement pour le chantier.</b> Il s'agit pour le prestataire d'énumérer les moyens matériels et humains y compris l'encadrement qu'il compte affecter au chantier pour pouvoir respecter les engagements sur la réalisation et sur les délais d'exécutions, ainsi que leur pertinence (compétences du personnel, expérience, outillage...).	<b>10</b>
<b>2 - Modes opératoires envisagés pour les travaux avec délais et planning.</b> Il s'agit pour le prestataire de décrire sa méthodologie envisagée pour l'exécution d'un programme comme celui-ci. Il décrira son approche technique de ce type de chantier. Les garanties qu'il peut offrir, la pertinence dans le déroulement du chantier, planning, durée d'intervention par poste, les temps d'attente, son organisation, etc.	<b>10</b>
<b>3 - Mesures prises spécifiquement sur le chantier pour assurer la protection de l'environnement et la protection des travailleurs (y compris contraintes Covid-19).</b> Le prestataire devra expliquer l'ensemble des dispositions prises pour le traitement et le recyclage des déchets issus de ce chantier ainsi que le(s) objectif(s) environnemental(ux) pouvant être atteint(s) sur ce chantier. Le prestataire devra décrire les mesures qui seront mises en œuvre et son organisation du chantier pour protéger son personnel et autres intervenants contre la propagation du virus.	<b>10</b>
<b>4 - Fiche techniques et qualité des matériaux.</b> Le candidat fournira toutes les fiches techniques des fournitures proposées ainsi que des indications concernant leur provenance (type, marque, caractéristiques des matériaux), les références des fournisseurs correspondants et les garanties offertes par les fournisseurs. Une attention particulière sera portée sur le choix des produits et sur les garanties proposées.	<b>10</b>
<b>TOTAL critère 2</b>	<b>40</b>

### Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021\_04

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/04/2021

Date limite de réception des offres : 28/05/2021 à 12 :00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par virement après mandatement.

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

#### **Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

#### **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Poitiers

15, rue de Blossac

Hôtel Gilbert

CS 80 541

86 020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Adresse Internet : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr>

#### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

#### **Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé électroniquement à la réception des offres.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

#### **Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

#### **Visite sur site**

Chaque candidat peut se rendre sur le site, préalablement à la remise de son offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent se dérouler. Les Visites se dérouleront sur rendez-vous auprès de Monsieur Michel DUMONT, Responsable Adjoint à la Directrice Générale Adjointe, par téléphone au 05.45.65.89.35 ou 06.23.58.12.63 ou encore par courriel à [m.dumont@ville-ruellesurtouvre.fr](mailto:m.dumont@ville-ruellesurtouvre.fr).

#### **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 21/05/2021.

**Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Maître d'œuvre :**

SARL AGENCE B JARDINS & PAYSAGE  
111, Rue de Paris  
1600 ANGOULEME  
Tél : 09.84.49.88.50  
Courriel : agenceb.paysage@gmail.com

**Les renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus du Maître d'ouvrage :**

Ville de Ruelle Sur Touvre  
Direction Aménagement & Cadre de Vie  
Place Auguste Rouyer  
BP 30053  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
Tél : 05.45.65.89.33  
Fax : 05.45.65.77.39  
Courriel : mairie@ville-ruellesurtouvre.fr  
Adresse Internet : <https://www.ville-ruellesurtouvre.fr>

Horaires d'ouvertures : Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30  
Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30